

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »
ARRÊTÉE AU 31/12/2018**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

I- Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du Fonds de Développement Régional qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 48 427 082 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (349 939) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire CDC Gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des
- événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

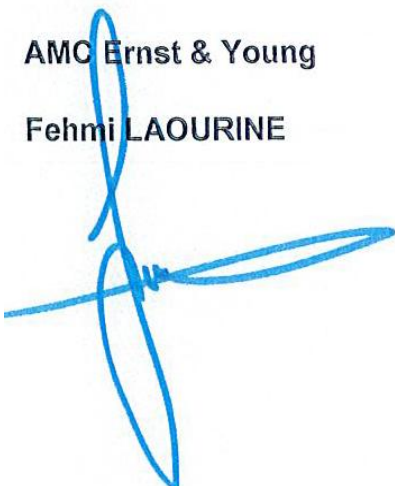
Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction du gestionnaire.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 19 Avril 2019



Fonds de Développement Régional

Bilan arrêté au 31-12-2018

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille titres	4-1	38 887 467	34 202 540
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		29 047 365	25 926 392
b - Obligations et valeurs assimilées		7 980 906	6 479 351
c - Autres valeurs		1 859 197	1 796 797
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	9 851 080	13 377 071
a - Placements monétaires		7 991 078	12 937 345
b - Disponibilités		1 860 002	439 726
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	6 361	23 034
AC 4 - Autre Actifs	4-4	68 490	6 000
TOTAL ACTIF		48 813 400	47 608 645
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-5	386 286	14 158
PA 2 - Autres créditeurs divers		30	18 438
TOTAL PASSIF		386 316	32 596
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-6	49 615 183	48 414 210
CP 2 - Sommes distribuables		(1 188 101)	(838 162)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(838 162)	(914 254)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(349 939)	76 092
ACTIF NET		48 427 082	47 576 049
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 813 400	47 608 645

Fonds de Développement Régional

Etat de résultat Exercice 2018

(exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4-7	552 336	429 486
a - Dividendes		107 425	7 778
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		297 406	338 911
c - Revenus des autres valeurs		147 504	82 797
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-8	689 719	997 396
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 242 054	1 426 882
CH 1 - Charges de gestion des placements (-)	4-9	(1 501 914)	(1 362 572)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(259 859)	64 310
PR 3 - Autres produits	4-10	15 118	12 000
CH 2 - Autres charges (-)	4-11	(105 198)	(218)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(349 939)	76 092
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(349 939)	76 092
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4.6.2	1 200 973	(2 217 010)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		851 034	(2 140 918)

Fonds de Développement Régional
Etat de variation de l'actif net Exercice 2018
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		851 034	(2 140 918)
a - Résultat d'exploitation		(349 939)	76 092
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 200 973	(2 217 010)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur titres		-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-	-
a- Souscriptions		-	15 000 000
Capital		-	15 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
b- Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		851 034	12 859 082
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		47 576 049	34 716 966
b - en fin d'exercice		48 427 082	47 576 049
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		5 000	3 500
b - en fin d'exercice		5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE		9 685,416	9 515,210
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		1,79%	-4,07%

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2^{ème} étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF : Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.
La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables dé 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 38 887 467 DT et, se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nbre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2018	Plus ou Moins-Values 2018
Actions non cotées							
SEM CHIFA	Agroalimentaire	24 500	2 450 000	141	DCF	3 464 867	1 014 867
SOVIE	Agroalimentaire	39 000	3 900 000	73	Valeur mathématique	2 845 202	(1 054 798)
SPCS	Technopôle	300 000	3 000 000	15	DCF	4 554 000	1 554 000
Berg Life Sciences- CPC	Pharmaceutique	857	1 500 000	2 893	Moyenne DCF-VM	2 479 370	979 370
BYZACENE	Hôtellerie	10 600	1 060 000	100	Coût historique	1 060 000	-
UMB	Industrie Nautique	70 000	700 000	10	Coût historique	700 000	-
EMACER	Industrie Céramique	5 000	500 000	60	DCF	300 000	(200 000)
SIMETAL	Production des panneaux composites en aluminium	10 000	1 000 000	75	Valeur mathématique	750 000	(250 000)
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	350	35 000	75	Valeur mathématique	26 250	(8 750)
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	380 769	4 949 997	13	Coût historique	4 949 997	-
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéos	123 727	408 300	3	Coût historique	408 300	0
SOMIPEM	Fabrication d'emballages en plastique	50 000	500 000	10	Coût historique	500 000	-
GALVAMETAL	Galvanisation des métaux	20 000	2 000 000	100	Coût historique	2 000 000	-
M PACK SA	Industrie diverses (Emballages)	162 000	1 620 000	10	Coût historique	1 620 000	-
NOVARINO	Agroalimentaire	1 000	100 000	100	Coût historique	100 000	-
MEDILSYS	Ingénierie informatique	2 632	105 000	40	Coût historique	105 000	-
TUNISIA HELICOPTER	Epandage Agricole	6 800	680 000	100	Coût historique	680 000	-
Total actions non cotées	-		<u>24 508 297</u>		-	<u>26 542 986</u>	<u>2 034 689</u>
Actions cotées							
CEREALIS	Agroalimentaire	74 080	500 040	4,714	Cours boursier	349 242	(150 798)
SERVICOM	BTP	1 200 000	4 500 000	1,796	Cours boursier	2 155 138	(2,344 862)
Total PTF actions	-		<u>5 000 040</u>		-	<u>2 504 380</u>	<u>(2 495 661)</u>

Obligations Convertibles en Actions							
UMB	Industrie Nautique	50 000	500 000	10	Coût historique	501 479(*)	
EMACER	Industrie Céramique	20 000	2 000 000	100	Coût historique	2 375 576(*)	
Byzacene	Hôtellerie	15 000	1 500 000	100	Coût historique	1 727 613 (*)	
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	1 800	180 000	100	Coût historique	202 926(*)	
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéo	218 340	1 091 700	5	Coût historique	1 091 700	
MEDILSYS	Ingénierie informatique	139 500	1 395 000	10	Coût historique	1 458 352(*)	
Emprunt obligataire BH		6 000	600 000	100	Coût historique	623 258(*)	
Total OCA			7 266 700			7 980 904	
Avances sur Comptes Courant Associé							
SIMETAL SA	Industrie Aluminium		1 000 000			1 133 120(*)	
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéo		650 000			726 077(*)	
Total CCA			1 650 000		-	1 859 197	
Total			38 425 037		-	38 887 467	(460 972)

(*) Y compris les intérêts courus

Le détail des intérêts courus sur les obligations et les comptes courants associés se présente comme suit :

Obligations Convertibles en Actions	
UMB	1 479
EMACER	375 576
Byzacene	227 613
GOLDENCIN	22 926
MEDILSYS	63 352
Emprunt obligataire BH	23 258
Total Intérêts courus sur OCA	714 205
Avances sur Comptes Courant Associé	
SIMETAL SA	133 120
Polysmart	76 077
Total Intérêts courus sur CCA	209 197
Total	923 402

4.2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 9 851 080 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	1 860 002	439 726
Certificats de dépôt	8 000 000	13 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(209 594)	(136 414)
Intérêts courus sur certificats de dépôt	200 672	73 759
Total des placements monétaires et disponibilités	9 851 080	13 377 071

4.3 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 6 361 DT et se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2018.

4.4 Autres actifs

Le solde de cette rubrique d'élève au 31/12/2018 à 68 490 DT représentant une créance envers la société Tesys qui correspond au solde des intérêts courus sur OCA encaissée en post clôture.

4.5 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2018 à 386 286 DT représentant les sommes dues au dépositaire et au gestionnaire.

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Sommes dues au dépositaire	14 411	14 158
Sommes dues au gestionnaire	371 875	
Total	386 286	14 158

4.6 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<u>Capital initial</u>	48 414 210
Montant	48 414 210
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	-

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	1 200 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 200 973
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2018	-
Montant	49 615 183
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	5

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2018 à 49 615 183 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018
Capital souscrit appelé versé	50 000 000
Plus-value potentielle sur titre SEM CHIFA	1 014 867
Moins-value potentielle sur titre SOVIE	(1 054 798)
Plus-value potentielle sur titre SPCS	1 554 000
Plus-value potentielle sur titre Berg Life	979 370
Moins-value potentielle sur titre EMACER	(200 000)
Moins-value potentielle sur titre SIMETAL	(250 000)
Moins-value potentielle sur titre GOLDENCIN	(8 750)
Moins-value potentielle sur titre coté CEREALIS	(150 798)
Moins-value potentielle sur titre coté SERVICOM	(2 344 863)
Plus-value réalisée sur Torréfacteur	58 750
Plus-value réalisée sur titre Amen Trésor SICAV	17 405
Total	49 615 183

4.6.1 Taille du fonds

Le capital souscrit appelé au 31/12/2018 s'élève à 50 000 000 DT divisé en 5 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Investisseur		Souscriptions			
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	30 000 000	14/10/2013	2 000 000	06/01/2014
				1 000 000	07/04/2014
				4 500 000	01/07/2014
				22 500 000	16/06/2015
		9 000 000	27/04/2017	9 000 000	15/06/2017
Sous Total		39 000 000		39 000 000	
Amen Bank	Tunisie	5 000 000	04/08/2014	5 000 000	15/09/2014
Sous Total		5 000 000		5 000 000	
BH	Tunisie	3 000 000	24/03/2017	3 000 000	24/03/2017
BNA	Tunisie	2 000 000	24/03/2017	2 000 000	24/03/2017
ATB	Tunisie	1 000 000	23/03/2017	1 000 000	23/03/2017
Sous Total		15 000 000		15 000 000	
Total		50 000 000		50 000 000	

4.6.2 Plus- ou moins-values sur titres

Les plus ou moins-values sur titres se détaillent comme suit au 31/12/2018 :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou moins-value au 31/12/2018	Plus ou moins-value au 31/12/2017	Variation des plus ou moins-values
SEM CHIFA	24 500	100	2 450 000	41	1 014 867	-	1 014 867
SOVIE	39 000	100	3 900 000	(27)	(1 054 798)	(750 000)	(304 798)
SPCS	300 000	10	3 000 000	5	1 554 000	1 757 400	(203 400)
BERG LIFE	857	1 750	1 500 000	1 143	979 370	567 000	412 370
BYZACENE	10 600	100	1 060 000	-	-	-	-
EMACER	5 000	100	500 000	(40)	(200 000)	(200 000)	-
TESYS	-	-	-	-	-	(253 500)	253 500
GOLDENCIN	350	100	35 000	(25)	(8 750)	-	(8 750)
SIMETAL	10 000	100	1 000 000	(25)	(250 000)	-	(250 000)
CEREALIS	74 080	7	500 040	(2)	(150 798)	(195 645)	44 847
SERVICOM	1 200 000	4	4 500 000	(2)	(2 344 862)	(2 587 200)	242 338
Total plus ou moins-value latente					(460 972)	(1 661 945)	1 200 973

4.7 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 552 336 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes CEREALIS	9 630	7 778
Dividendes des titres Berg Life	97 795	-
Intérêts sur comptes courants associés	147 504	82 797
Intérêts courus sur obligations convertibles en actions	297 406	338 911
Total	552 336	429 486

4.8 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 689 719 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des certificats de dépôt	639 210	680 460
Intérêts créditeurs sur compte courant	50 428	71 820
Intérêts sur dépôts à terme	-	244 948
Intérêts de retard sur certificats de dépôt	81	168
Total	689 719	997 396

4.9 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 501 914 DT au titre de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	1 487 502	1 348 414
Rémunération du dépositaire	14 411	14 158
Total	1 501 914	1 362 572

4.10 Autres produits

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 15 118 DT correspondant aux jetons de présence de l'exercice 2017 relatifs à la société Berg Life, SIMETAL, Polysmart et SOMIPEM.

4.11 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 105 198 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Frais et commissions bancaires	48	143
Commission sur assurance SOTUGAR	105 000	-
Etat impôts et taxes	150	75
Total	105 198	218

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2018	2017
Revenus des placements	248,411	285,376
Charges de gestion des placements	(300,383)	(272,515)
Revenu net des placements	(51,972)	12,862
Autres produits	3,024	2,400
Autres charges	(21,040)	(0,044)
Résultat d'exploitation (1)	(69,988)	15,218
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	(69,988)	15,218
Variation des plus (ou moins) values potentielles	240,195	(443,402)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	240,195	(443,402)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	170,207	(428,184)
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultats non distribuables de l'exercice	240,195	(443,402)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	240,195	(443,402)
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	9 685,416	9 515,210
Ratios de gestion des placements (*)		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-3,12%	-2,95%
Autres charges/actif net moyen	-0,22%	0,00%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,73%	0,16%

(*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 487 502 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

2- En rémunération de ses services, le «Dépositaire» ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. La dite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 14 411 DT.